

Ensemble en Europe Ensemble pour l'Europe

Programme de travail du ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire (BMI) pour la présidence allemande du Conseil de l'UE durant le deuxième semestre de 2020



Sommaire

Ensemble en Europe – Ensemble pour l’Europe	3
I. Vivre ensemble dans une société forte	4
1. Notre fondement : la cohésion sociale	4
2. Renforcer la gestion de catastrophes et la protection civile	4
3. Engagement pour l’équité territoriale	4
4. Notre objectif : Numérisation basée sur des valeurs et participation équitable.....	5
5. Contrer résolument l’antisémitisme et l’antitsiganisme	5
II. Résoudre ensemble les questions migratoires européennes	6
1. Offrir solidairement une aide aux personnes vulnérables	6
2. Assurer une politique de retour efficace	6
3. Soutenir la migration légale.....	6
4. Renforcer la coopération avec des États tiers	6
5. Protéger efficacement les frontières extérieures	7
6. Préserver et renforcer l’espace Schengen	7
III. Assurer ensemble la sécurité pour tous	8
1. Œuvrer pour un Partenariat européen des polices	8
2. Lutte contre le terrorisme et l’extrémisme	8
3. Promouvoir la déradicalisation et la prévention de la radicalisation.....	8
4. Combattre la criminalité organisée.....	9
5. Renforcer la cybersécurité	9
6. Faire face aux menaces hybrides	9
Mentions légales	10

Ensemble en Europe – Ensemble pour l’Europe

Nous vivons tous ensemble en Europe. La construction européenne est – à maints égards – un fait tangible dans la vie quotidienne de toute Européenne et de tout Européen. Dans ce contexte, la politique intérieure européenne fait l’objet de fortes d’attentes vu qu’elle touche presque tous les domaines de la vie quotidienne et qu’elle a une influence décisive sur le sentiment d’appartenance et de cohésion parmi les citoyens de l’Europe et sur le degré de liberté et de sécurité ressenti pour mener leur vie de manière autodéterminée. Les menaces émanant d’actes de violence extrémistes et terroristes, les défis de la migration, le changement démographique, la numérisation fulgurante de notre quotidien et, actuellement, la pandémie de Covid-19 placent l’Europe devant d’énormes défis. Ce n’est qu’ensemble que nous saurons être à la hauteur des tâches qui en résultent. Depuis longtemps déjà, le regard des politiques intérieures ne s’arrête plus aux frontières nationales. S’il fallait une nouvelle preuve pour cela, la pandémie de Covid-19 en a bel et bien donné un exemple.

Notre objectif est ainsi de montrer, à travers tous les sujets de l’intérieur, qu’il est bénéfique de s’engager ensemble en Europe – et pour l’Europe : Pour que nous puissions continuer à vivre en sécurité et nous sentir chez nous et à l’aise en Europe.

- Vivre ensemble dans une société forte

L’Europe doit être forte et résiliente. Elle doit en même temps rester un lieu capable de fédérer les différents besoins et intérêts de ses citoyens. Notons en effet que notre vivre ensemble est fortement marqué par le fait que les Européennes et les Européens aiment majoritairement vivre en Europe et qu’ils et elles s’engagent ensemble pour les valeurs européennes. En contrepartie, la politique intérieure européenne doit alors créer les conditions-cadre permettant de faire face ensemble aux temps de crise.

- Résoudre ensemble les questions migratoires européennes

L’Europe doit rester un lieu qui manifeste son attachement à la solidarité. La gestion de la migration et l’accueil réservé aux réfugiés constituent des questions d’avenir centrales de l’Union européenne. L’Europe doit y donner des réponses concluantes et soutenables. Ces réponses doivent cadrer avec les valeurs humanitaires et de l’État de droit, tout en tenant compte d’aspects sécuritaires pour les citoyennes et citoyens ainsi que des limites de viabilité et de résilience de nos sociétés.

- Assurer ensemble la sécurité pour tous

L’Europe doit rester un lieu permettant de vivre et de se sentir en liberté et sécurité, aussi et surtout en temps de crise. Ceci s’applique tant au « monde réel » qu’au cyberspace. Tout un chacun qui vit en Europe doit pouvoir mener sa vie en sécurité et sans craintes, indépendamment de ses convictions ou visions.

I. Vivre ensemble dans une société forte

1. Notre fondement : la cohésion sociale

Compte tenu des défis de la pandémie de Covid-19 et de la montée constante de tensions dans la société, de mouvances anti-démocratiques et d'une méfiance vis-à-vis de l'Union européenne, il nous importe de souligner l'importance de la cohésion sociale à l'intérieur de l'Europe. À cette fin, nous souhaitons, entre autres, mettre en exergue l'effet positif que peuvent déployer le sport et l'activité physique pour la société lorsqu'ils peuvent s'appuyer sur une vision intégrée et stratégique des secteurs du sport, de l'enseignement scolaire, de la santé, des affaires sociales, de l'urbanisme et de la planification des transports. Ensemble, nous allons développer, avec les autres États membres, le plan de travail de l'UE 2021-2024 pour le sport et y fixer les grands axes prioritaires de la coopération en matière de politique sportive pour les années à venir.

L'Europe est marquée par des mouvements migratoires et l'immigration. L'intégration des nouveaux arrivants et le soutien de l'interaction sociale en général viennent décisivement contribuer à un vivre ensemble dans un esprit d'ouverture et de paix. Enchaînant sur la réunion informelle des ministres de l'Intégration qui s'était tenue lors de notre dernière présidence de l'UE en 2007 à Potsdam, nous allons à nouveau organiser une réunion informelle des ministres de l'Intégration dans l'optique de renforcer l'échange entre les États membres sur les sujets de l'intégration. L'accent y sera mis sur la promotion de la cohésion sociale et sur les approches vis-à-vis d'une diversité croissante.

2. Renforcer la gestion de catastrophes et la protection civile

Ensemble, nous souhaitons faire sortir l'Europe de la pandémie de Covid-19 et encore mieux préparer l'UE à de futures crises. Nous allons renforcer et faire évoluer le mécanisme de protection civile de l'UE en nous laissant guider par le leitmotiv d'une gestion de crises conjointe et orientée vers l'avenir. Portés par cette ambition et basés sur les expériences faites jusqu'ici dans la gestion de la pandémie, nous allons poursuivre avec intensité les négociations avec le Conseil et le PE sur les propositions récentes d'amendement concernant le mécanisme de protection civile de l'UE. Il s'agira notamment de faire avancer un processus structuré d'échange sur les leçons à retenir ainsi que le développement et la consolidation d'un réseau européen de connaissances en matière de protection civile.

3. Engagement pour l'équité territoriale

Le changement démographique ainsi que les inégalités régionales représentent des grands défis qui ne manqueront pas d'occuper les États membres de l'Union européenne dans les décennies à venir. Ensemble, nous souhaitons assurer, avec les autres États membres, un développement équitable à travers toute l'Europe. La promotion d'un développement spatial et urbain résilient, soutenable et équilibré viendra y fournir une contribution importante. L'une de nos idées dans ce contexte est de mettre en relief les caractéristiques marquant une ville européenne comme élément culturel commun d'une identité européenne. À cette fin, nous mettrons à jour la Charte de Leipzig sur la ville européenne durable, adoptée sous présidence allemande du Conseil en 2007. En complément, nous souhaitons également promouvoir la discussion – centrale partout en Europe – sur les villes intelligentes (Smart Cities) dans l'objectif d'assurer que les communes offrent un cadre accueillant et s'orientent sur le bien-être général, tout en veillant à ce que, même dans des conditions-cadre techniques changées, les processus de décision restent démocratiques.

En outre, notre ambition est que les ministres chargés du développement spatial se mettent d'accord sur des principes communs actualisés pour la politique de développement de l'espace au sein de l'UE, principes que nous adopterons dans le nouveau texte fondamental de l'Agenda territorial 2030.

4. Notre objectif : Numérisation basée sur des valeurs et participation équitable

Un élément fort de la présidence allemande du Conseil de l'UE concerne le soutien à la transformation numérique en Europe, visant l'ensemble de la société. Notre objectif est dans ce contexte de veiller à ce que les opportunités que la numérisation offre pour le bien de la société civile soient saisies et que les impacts négatifs soient minimisés. Nous souhaitons pour cela renforcer l'inclusion numérique et assurer que toute citoyenne et tout citoyen soit en mesure de vivre de manière autodéterminée dans la sphère numérique et de participer à son façonnement – en bonne connaissance de nos valeurs européennes partagées et applicables. Nous entendons exprimer cette idée par l'adoption d'une « déclaration sur la société numérique ».

5. Contrer résolument l'antisémitisme et l'antitsiganisme

La lutte contre l'antisémitisme occupe une place importante pour la présidence allemande du Conseil de l'UE. Nous envisageons un échange structuré au niveau européen visant à contrer résolument et conjointement toute forme d'antisémitisme. La Déclaration du Conseil sur la lutte contre l'antisémitisme du 6 décembre 2018 avec les champs d'action y énoncés constituera à cet égard un point de référence essentiel. Dans ce contexte, nous porterons une attention particulière à la stratégie et aux structures nécessaires pour une approche holistique de fichage et de lutte contre des incidents antisémites.

De plus, la présidence allemande s'engagera avec détermination contre l'antitsiganisme. Nous projetons promouvoir le débat européen sur les défis et les pistes de résolution en matière d'intégration de Roms et contribuer ainsi, en associant la société civile, à l'actualisation du Cadre de l'UE pour les stratégies nationales d'intégration pour la phase après 2020. À ce titre, nous entendons identifier des pistes permettant de contrer au niveau national la propagation de l'antitsiganisme dans divers domaines d'action.

II. Résoudre ensemble les questions migratoires européennes

1. Offrir solidairement une aide aux personnes vulnérables

Le régime d'asile européen existant ne répond plus aux défis actuels. Il permet à des personnes ne pouvant invoquer des motifs de persécution de venir et de séjourner souvent longtemps en Europe. Il permet de poursuivre sans entrave la migration à l'intérieur de l'Europe et se traduit par une répartition déséquilibrée des demandeurs d'asile avec des points chauds dans les pays aux frontières extérieures de l'Europe. Aussi souhaitons-nous impulser une réforme du Régime d'asile européen commun (RAEC) qui garantisse tant les droits des personnes en quête d'asile qu'une prise de décision rapide concernant ceux qui ont besoin et sont en droit d'une protection d'un État membre, et qui seront donc autorisés à rester durablement au sein de l'UE. L'objectif est d'arriver à une réforme qui établisse de nouvelles règles de responsabilité et de solidarité, réponde aux normes humanitaires, évite de charger excessivement certains États membres et prévienne la naissance de camps indignes. Dans ce contexte, il s'agit de mettre fin à des mauvais appels d'air entre États membres et vis-à-vis de personnes en quête de protection et d'assurer une viabilité pratique. Les propositions annoncées par la Commission pour un « Nouveau pacte sur la migration et l'asile » formeront le point de départ.

Nous œuvrerons également en faveur de la reprise des procédures de réinstallation, tenant compte des exigences changées en raison de la pandémie du coronavirus mais aussi des conditions d'accueil dans les États membres.

2. Assurer une politique de retour efficace

Un régime d'asile européen qui se veut opérationnel et résilient suppose l'existence d'un mécanisme efficace pour réaliser des retours et reconduites de personnes ne pouvant se voir accorder une protection. L'élargissement du mandat du Corps européen de garde-frontières et de garde-côtes (Frontex) en matière de retours crée de nouvelles opportunités pour les États membres d'obtenir un soutien supplémentaire à la mise en œuvre d'une politique de retour efficace et soutenable. Aussi souhaitons-nous approfondir l'échange entre les États membres et Frontex, entamé sous présidence finlandaise et croate, sur les possibilités d'utiliser davantage le nouveau mandat dans ce sens. À cet égard, nous mettons l'accent sur le retour volontaire et la réintégration afin de permettre à Frontex d'étendre ses prestations également dans ce domaine.

3. Soutenir la migration légale

L'Europe a besoin de main d'œuvre qualifiée pour maintenir sa capacité de faire face à la concurrence internationale et d'assurer la prospérité sociale. Aussi sommes-nous prêts à mener à une bonne fin la réforme sur la directive relative à la carte bleue, tenant suffisamment compte de tous les intérêts de l'immigration professionnelle.

4. Renforcer la coopération avec des États tiers

Une politique migratoire soutenable ne saurait réussir qu'à condition qu'elle soit conçue dans un esprit de partenariat. La présidence allemande s'engage ainsi pour un renforcement de la coopération avec les États d'origine et de transit. Notre coopération dans le domaine de la migration mettra l'accent sur les pays situés sur les principales routes migratoires ainsi que sur l'Afrique et la Turquie. À cet effet, nous comptons étendre nos capacités d'analyse de la situation migratoire européenne en vue de pouvoir élaborer des outils d'alerte précoce efficaces et de développer des stratégies communes de communication vis-à-vis d'États tiers.

En outre, notre souci est de parler d'une seule voie dans divers domaines politiques. Le levier relatif aux visas (art. 25a du Code des visas) est un élément important dans cette approche cohérente. Nous analyserons ainsi le premier rapport de la COM sur ce point et développerons une évaluation commune, notamment concernant la coopération des États tiers en matière de réadmission.

5. Protéger efficacement les frontières extérieures

S'agissant de la protection des frontières extérieures et des procédures de visas, nous souhaitons revenir, de manière coordonnée, aux procédures régulières dès que la situation le permet. Une lutte efficace contre la migration illégale et les filières clandestines suppose une protection efficace des frontières extérieures européennes. Une importance particulière revient à cet égard au nouveau mandat de Frontex qui doit être rapidement opérationnalisé à la lumière des nouvelles tâches, des effectifs croissants et de la dotation renforcée en moyens, et être, le cas échéant, encore adapté. Nous nous investissons en faveur d'une action politique renforcée en cas de besoin afin de permettre à des États membres particulièrement exposés d'avoir davantage recours à Frontex. Sur la base de la révision à mi-parcours (mid-term review), nous envisageons d'anticiper la pleine capacité opérationnelle des 10 000 garde-frontières.

6. Préserver et renforcer l'espace Schengen

Nous affirmons notre attachement à Schengen. Le système de Schengen est un pilier indispensable de la coopération et de l'intégration européennes. Dans le souci de nous protéger contre la propagation de la pandémie de Covid-19, il a été nécessaire de réintroduire temporairement des contrôles à de nombreuses frontières intérieures. Nous allons nous employer pour une levée des restrictions dues à Covid-19, introduites dans l'espace Schengen, dès lors que la situation épidémiologique le permet. En outre, nous nous ferons l'avocat d'une meilleure coordination, à travers l'espace Schengen, des mesures prises en cas de crise, et lancerons un débat y afférent. Ensemble avec nos partenaires européens, nous souhaitons à cet égard notamment sonder quelles mesures en-deçà du niveau d'une notification de contrôles aux frontières intérieures seraient susceptibles de garantir suffisamment la sécurité – telles que par exemple une non-admission aux frontières intérieures dans un espace sans contrôles frontaliers.

De plus, nous avons l'intention d'approfondir la coopération opérationnelle entre les services répressifs des États membres de l'UE, notamment dans les zones frontalières. À cet effet, nous nous proposons d'identifier les besoins de coopération policière transfrontalière renforcée dans l'espace Schengen et de présenter des suggestions pour des interventions transfrontalières communes et pour l'élargissement des compétences en vue de la protection à nos frontières intérieures.

Dans ce contexte, la mise en œuvre effective des règlements sur l'interopérabilité des banques de données centrales européennes en matière de protection des frontières, de gestion des migrations et de sécurité constitue un autre élément important. En effet, celles-ci permettent de détecter et d'élucider systématiquement d'éventuelles identités falsifiées ou multiples. Pendant la phase introductive, nous allons concentrer notre attention particulière sur un raccordement rapide des services concernés des niveaux européen et des États membres et sur une organisation des processus de façon à leur permettre une utilisation efficace des informations désormais disponibles, en plaçant les besoins de l'utilisateur final policier au centre des réflexions. De plus, notre ambition est de clôturer rapidement la procédure législative relative à l'amendement du règlement sur le système d'information sur les visas (VIS) dont l'objectif est d'établir, dans un esprit d'interopérabilité, un lien entre la procédure de visas et les autres banques de données de l'UE.

Notre intérêt est en outre de faire évoluer et d'améliorer les instruments d'échange d'informations policières en Europe. Nous nous concentrerons à cet égard particulièrement sur la gestion de l'information de l'UE dans le cadre de Prüm, des fichiers de réservation PNR et d'enregistrement et d'embarquement API concernant les passagers aériens, et du système d'information d'Europol, en vue d'adapter systématiquement cette gestion de l'information aux objectifs de disponibilité d'informations, d'efficacité de l'échange d'informations et de protection des données.

III. Assurer ensemble la sécurité pour tous

1. Œuvrer pour un Partenariat européen des polices

La pandémie du coronavirus illustre l'importance d'une coopération transfrontalière directe et numérique entre les forces de polices. C'est dans ce sens que nous entendons améliorer la coopération entre les autorités policières dans le cadre d'un Partenariat européen des polices (EuPP). Nos initiatives relatives à la sécurité et la liberté dans l'espace Schengen s'inscrivent également dans ce projet. Notre objectif consiste à assurer que tout agent de police – quel que soit l'État membre où il se trouve – dispose à tout moment des informations de tous les États membres dont il aura besoin afin de pouvoir prévenir, dans une Europe sans frontières, les menaces actuelles. Dans cette optique, nous misons sur une architecture informatique moderne, une meilleure valorisation des instruments existants et un partenariat fort au sein des et avec les autorités policières.

Dans ce contexte, nous entendons notamment renforcer la capacité d'Europol de soutenir les autorités nationales chargées de la sécurité dans leur travail opérationnel de lutter contre la criminalité transfrontalière et les menaces terroristes et extrémistes. Nous nous proposons de développer Europol en tant qu'organisation centrale de police européenne de façon à lui permettre d'exploiter entièrement son mandat d'analyse, d'échange d'informations et de soutien et à renforcer son rôle de plateforme centrale de soutien et de gestion des connaissances également en matière de cybersécurité et de cybercapacités.

Par ailleurs, nous souhaitons mettre en place les journées des données du Partenariat européen des polices à l'occasion desquelles les autorités policières nationales s'engagent à revoir – à l'échelle transfrontalière – leurs stocks de données et la qualité des données.

2. Lutte contre le terrorisme et l'extrémisme

La lutte contre le terrorisme international d'inspiration islamiste reste l'un des grands enjeux en Europe. Dans une Europe aux frontières ouvertes, nous devons veiller à ce que les informations circulent de manière fiable et rapide lorsque des personnes dangereuses susceptibles de commettre un attentat se déplacent. Nous chercherons à faire évoluer davantage ce que nous avons déjà atteint, entre autres en examinant ensemble les différents systèmes nationaux existants en matière d'évaluation de risques émanant de personnes ainsi que les fichiers nationaux de suspects terroristes basés sur ces systèmes.

La présidence allemande du Conseil portera une attention particulière non seulement au terrorisme islamiste, mais également à la lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent de droite ainsi que contre les crimes de haine. Nous entendons émettre un signal contre l'abus des réseaux sociaux et des structures de salons de discussions par des individus de la scène de l'extrémisme de droite violent et de l'antisémitisme comme plateforme de propagande internationale aux fins de diffuser la haine et des diffamations. À cette fin, nous allons organiser une journée d'action européenne pour combattre les crimes de haine. À part les nouveaux outils préventifs, notre ambition porte également sur l'adoption rapide du règlement relatif à la prévention de la diffusion de contenus à caractère terroriste en ligne où nous œuvrerons en faveur d'un échange continu sur les exemples de bonne pratique afin d'empêcher les contenus terroristes d'être durablement diffusés par Internet.

3. Promouvoir la déradicalisation et la prévention de la radicalisation

Nous visons à renforcer davantage la prévention de la radicalisation en tant que composante d'une stratégie intégrée contre le terrorisme et l'extrémisme ainsi qu'à intensifier encore l'échange avec nos partenaires européens et continuer à nous inspirer mutuellement. Dans ce contexte, nous mettrons un accent sur l'échange d'expériences avec des acteurs locaux. En effet, la déradicalisation devant se concrétiser dans les villes et communes, le savoir-faire et l'expérience en la matière doivent, par conséquent, également être acheminés jusque-là.

4. Combattre la criminalité organisée

La lutte efficace contre la criminalité organisée est de grand intérêt pour la présidence allemande du Conseil. Également en ces périodes récentes de crise de la pandémie, il s'est avéré que nos autorités chargées de la sécurité font face à des structures criminelles qui agissent au sein de réseaux internationaux, qui ne cessent de s'emparer de nouveaux champs d'activité lucratifs et qui s'adaptent rapidement à des circonstances en mutation. Devant cette toile de fond, nous renforcerons encore l'efficacité de l'initiative de l'UE pour lutter contre la grande criminalité internationale organisée (cycle politique de l'UE) en numérisant autant que possible les processus, et nous lancerons un échange sur le phénomène des structures de clan criminels.

En ce qui concerne la lutte contre la criminalité liée à la drogue, nous entamerons des négociations sur une nouvelle stratégie antidrogue de l'UE ayant vocation à donner des réponses soutenables aux évolutions préoccupantes que nous avons connues ces dernières années en Europe, notamment au niveau de la cocaïne.

5. Renforcer la cybersécurité

La présidence allemande s'engage à intensifier encore les efforts communs entrepris pour prévenir les menaces dans le cyberspace, l'objectif étant de faire évoluer la résilience de l'UE contre des cyberattaques. Le nombre de telles attaques a aussi augmenté de plus belle au cours de la pandémie de Covid-19. Dans l'optique d'atteindre cet objectif et étant donnée la propagation croissante d'appareils connectés, nous œuvrerons en faveur d'un minimum homogène de sécurité informatique des appareils en vente. Par ailleurs, nous entendons faire avancer les négociations sur un projet de règlement établissant un centre européen de cybersécurité et un réseau de centres nationaux de coordination dans le but d'obtenir un accord avec le Parlement européen d'ici la fin 2020.

En outre, nous tenons à répondre aux besoins des autorités chargées de la sécurité et à veiller à ce que l'apparition de nouvelles technologies ne réduise pas leurs capacités d'interception des télécommunications.

6. Faire face aux menaces hybrides

Notre société est exposée à des menaces hybrides telles que des campagnes de désinformation, des cyberattaques ou des tentatives d'emprise sur les mondes scientifique et économique. La crise du coronavirus nous l'a une fois de plus montré très clairement. Avec les autres États membres et les institutions pertinentes de l'UE, nous entendons identifier les actions supplémentaires nécessaires pour renforcer la lutte contre les menaces hybrides. En particulier, nous souhaitons identifier les vulnérabilités causées par la crise du coronavirus et, dans ce contexte, renforcer l'analyse scientifique de ce sujet, discuter sur la responsabilité des médias sociaux et mettre en place un échange d'expériences entre les États membres.

Mentions légales

Éditeur

Ministère fédéral de l'Intérieur, de la Construction et du Territoire, 10557 Berlin
Adresse électronique: service@bmi.bund.de
Internet: www.bmi.bund.de

Dernière mise à jour

Juin 2020

Conception

ORCA Affairs GmbH, 10117 Berlin

Cette publication est éditée par le gouvernement fédéral dans le cadre de son travail de relations publiques. Elle est cédée gratuitement et n'est pas destinée à la vente. Est illégale toute utilisation par des partis politiques ou des candidats ou leurs supporters à des fins de propagande électorale pendant des campagnes électorales. Ceci s'applique aux élections législatives au niveau fédéral et régional et aux élections municipales ainsi qu'aux élections au Parlement européen. Cette publication est uniquement mise à disposition en ligne.

